

 Développement du corps	 Bénéfice pour la réussite scolaire	 Respect de l'autre	 Appréhension de l'espace
++	++	+++	++

FICHE N°07

Donner accès à du matériel sportif



Les activités sportives et ludiques, qu'elles soient réalisées dans le cadre d'un cours d'EPS, dans le cadre des activités de l'association sportive d'établissement, pendant les récréations ou la pause méridienne, peuvent nécessiter du matériel : ballons, élastiques, plots, chasubles, etc, pour permettre aux enseignants de diversifier les activités et aux enfants de laisser libre cours à leur imagination. Plusieurs lieux de stockage apparaissent nécessaires : un local à destination du petit matériel mis à disposition des élèves pendant les récréations, un local pour le matériel dédié aux enseignements, un local pour les associations sportives.

LOCALISATION : cour de récréation, locaux de stockage.

PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Le choix du matériel est à déterminer en fonction du niveau scolaire concerné, de l'offre d'équipements à disposition et de l'environnement de l'établissement scolaire.
- Le matériel nécessaire aux équipements extérieurs peut être stocké dans un local extérieur et contigu.
- Des malles ou espaces de rangement avec le petit matériel peuvent être mises à disposition des élèves à chaque récréation.
- Les élèves peuvent participer au choix du matériel mis à leur disposition pendant les récréations, par un questionnaire ou un sondage annuel.

FOCUS

Des espaces de rangement dans les cours de récréation

Chaque classe possède un emplacement dédié et sécurisé par des cadenas. Les élèves ont la gestion de leur box durant les récréations. Ce système permet de responsabiliser les enfants en leur confiant la gestion et l'utilisation de leur box.



POINTS DE VIGILANCE

- Les espaces de stockage doivent être dissociés selon les usages : enseignements, récréatifs, associatifs, etc., et leur emplacement en lien avec les usages (à proximité de la cour pour le matériel récréatif, à proximité de l'entrée pour le matériel utilisé en extérieur, etc.)
- Les locaux doivent être organisés de manière à bénéficier d'un accès sécurisé et d'une surface suffisante pour permettre une manipulation sécuritaire du matériel stocké. L'éclairage du local doit également être suffisamment puissant.

MODALITÉS D'UTILISATION

- Sur les temps de récréation, sous la surveillance d'un adulte.
- Sur les temps scolaires, par les enseignants.
- En dehors des temps scolaires, par les associations sportives et/ou le périscolaire.